

ANNEXE 5 : LA NOTICE D'ÉVALUATION



GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ANNEXE 5 : La notice d'évaluation

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE :

MODE D'EMPLOI

- > UNE ÉVALUATION RÉNOVÉE,
- > UNE CARRIÈRE ACCOMPAGNÉE AVEC DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE À DES MOMENTS CLÉS DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL

LES ENJEUX DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

C'est également la possibilité, à l'issue des rendez-vous de carrière des 6^e et 8^e échelons, de bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon.

Le troisième rendez-vous de carrière sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION SE TRADUIT PAR

► **L'affirmation du principe de l'accompagnement continu** tout au long de la carrière, lequel constitue une opportunité pour favoriser le développement personnel et professionnel des agents. Ces derniers peuvent également s'appuyer sur l'accompagnement pour donner une orientation dynamique à leur carrière. L'accompagnement peut être soit individuel, soit collectif ;

► **La fin de la notation et des trois cadences d'avancement** au profit de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle ;

► **L'instauration de trois rendez-vous de carrière pour apprécier la valeur professionnelle, au 6^e échelon, au 8^e échelon et au 9^e échelon.**

Les rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte rendu. Plusieurs modèles de compte rendu sont prévus réglementairement pour tenir compte des différentes situations professionnelles.



GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LE CONTENU DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

- ▶ **Vous êtes enseignant**, vous bénéficiez d'une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et pour le second degré, d'un second entretien avec le chef d'établissement ;
- ▶ **Vous êtes professeur, documentaliste ou CPE**, vous bénéficiez d'une inspection en situation professionnelle suivie d'un entretien par l'inspecteur qui a conduit l'inspection et d'un second entretien avec le chef d'établissement ;
- ▶ **Vous êtes PsyEN dans le premier degré**, vous bénéficiez d'un entretien avec l'inspecteur de circonscription en lien avec l'IEN-A ;
- ▶ **Vous êtes PsyEN au sein d'un CIO**, vous bénéficiez d'un entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation et d'un second entretien avec le directeur du centre d'information et d'orientation ;
- ▶ **Vous êtes DCIO**, vous bénéficiez d'un entretien avec l'IEN chargé de l'information et de l'orientation et d'un second entretien avec le DASEN ;
- ▶ **Vous êtes affecté dans l'enseignement supérieur, détaché à l'étranger ou sur des fonctions ne correspondant pas à votre corps d'appartenance**, votre rendez-vous de carrière consiste en un entretien avec l'autorité auprès de laquelle vous exercez vos fonctions ou avec le supérieur hiérarchique direct.

Dans le cas où le rendez-vous de carrière comprend plusieurs entretiens, le délai entre deux entretiens ne peut excéder six semaines.

Le calendrier du rendez-vous de carrière

Vous bénéficiez d'une information à chaque étape du rendez-vous de carrière :

- ▶ Vous êtes individuellement informé, **avant le début des vacances d'été**, de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir ;
- ▶ Le calendrier de votre rendez-vous de carrière vous est communiqué **au plus tard quinze jours calendaires** (hors période de vacance de classe) avant la date du premier élément de celui-ci ;
- ▶ **Vous êtes informé, par notification dans l'application et par messagerie**, de la mise à disposition des appréciations des évaluateurs ;
- ▶ **Vous êtes informés, par notification dans l'application et par messagerie**, de la mise à disposition de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière.

La préparation du rendez-vous de carrière

Il vous est fortement recommandé de préparer votre rendez-vous de carrière : l'inspection ainsi que le ou les entretiens qui la suivent.

L'entretien permettra d'échanger sur les différents items contenus dans le « document de référence de l'entretien », inséré en annexe du guide de l'évaluation.

Pour vous préparer, vous avez la possibilité de le renseigner. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez l'envoyer à l'un ou aux deux évaluateurs en amont du rendez-vous de carrière ou de leur remettre lors du ou des entretiens.

Pour vous aider : un guide du rendez-vous de carrière et ses annexes est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>